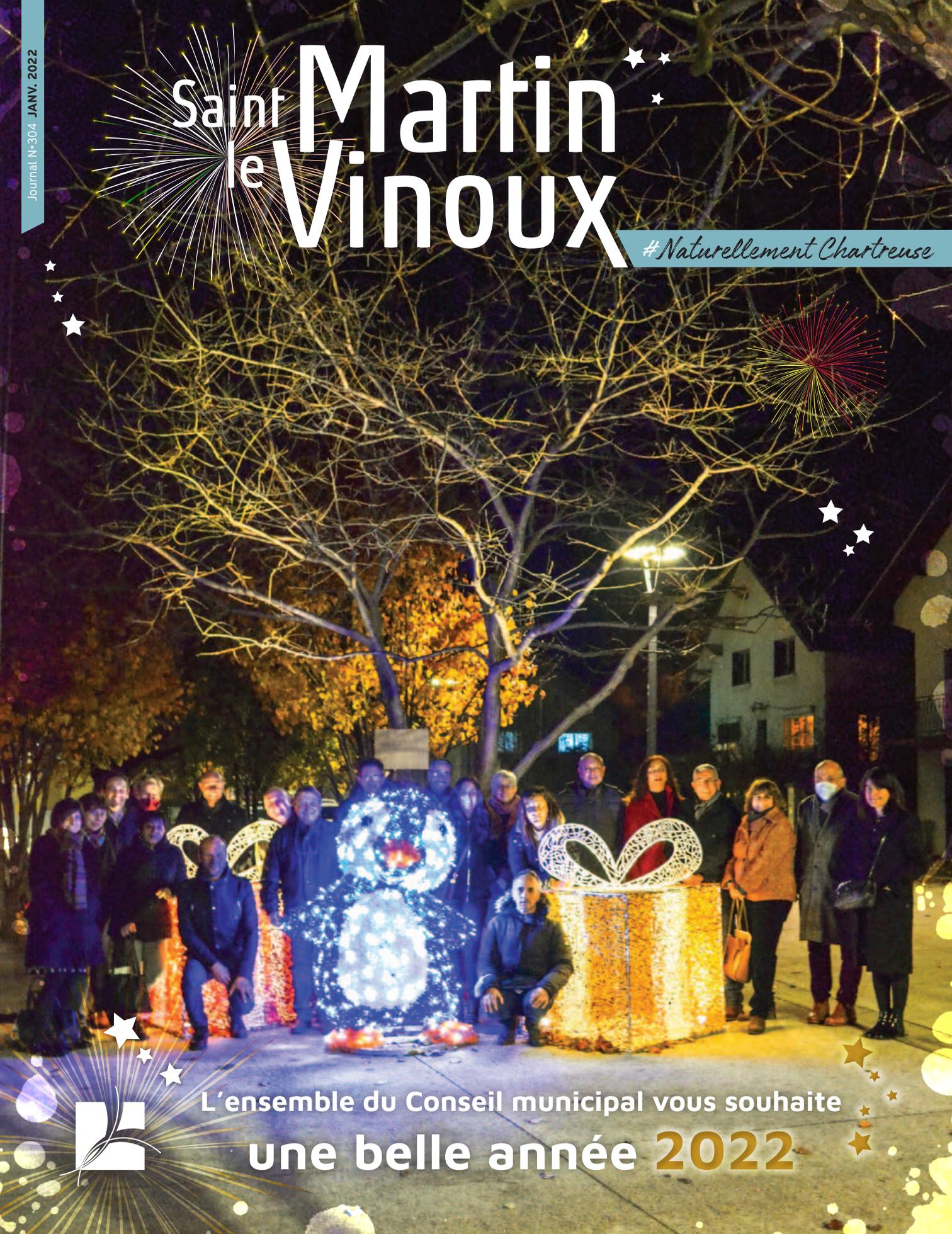


# Saint Martin le Vinoux

#Naturellement Chartreuse



L'ensemble du Conseil municipal vous souhaite  
**une belle année 2022**



**19 novembre** | SPECTACLE

• Le spectacle de cirque musical Toyo a émerveillé les enfants venus nombreux pour l'occasion.

**19 novembre** | NOUVEAUX HABITANTS

• Le Maire et l'équipe municipale ont souhaité organiser un moment convivial pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Saint-Martiniens.

**24 novembre** | VISITE ENTREPRISE

• Entreprise d'insertion spécialisée dans la revalorisation de parcs informatiques et de téléphonie, AFB dispose d'un magasin et d'un atelier de reconditionnement à Saint-Martin-le-Vinoux.

Sylvain Laval et Anahide Mardirossian sont allés à leur rencontre.

**24 novembre** | RÉUNION PUBLIQUE

• Les élus poursuivent leurs réunions de secteur. Les habitants du quartier Champeyrard ont pu s'exprimer sur de nombreux sujets.

**3 décembre** | MUSIQUE !

• Sébastien Nadot, professeur de guitare au Foyer Arts et Loisirs est venu faire une démonstration d'instruments aux élèves du CP au CE2 de l'école élémentaire Robert Badinter. Après avoir écouté des morceaux de clarinette, saxophone et guitare, ils ont pu chanter avec lui.

**4 décembre** | REMISE DES COLIS DE NOËL AUX ANCIENS

• Cette année encore, l'habituel repas de Noël des anciens a dû être annulé. La Ville a souhaité maintenir l'esprit de ce moment de partage en leur remettant un assortiment de douceurs et produits pour les fêtes ainsi que le livre sur la commune « Si rurale, citadine ».

**6 décembre** | ILLUMINATIONS

• Cette année, de nouvelles décorations lumineuses sont venues égayer les fêtes de fin d'année ! Vous avez pu les admirer route de Clémencières, place du Village, à Lachal et place de l'Horloge.

**7 décembre** | COLLECTE DE JOUETS

• Les enfants de CM2 des écoles de la commune ont réalisé une collecte de jouets au profit du Secours Populaire.

**10 décembre** | SPECTACLE

• La compagnie "Qui" a proposé son interprétation burlesque de la pièce de théâtre de Shakespeare, Roméo et Juliette, à la Maison des Moais.

**14 et 16 décembre** | MARCHÉS DE NOËL

• Des animations de Noël étaient organisées au point de vente de produits locaux de Village et au marché de l'Horloge. Concours, dégustations, balades, artisanat... Vous avez été nombreux à profiter de ces deux jours de fête !

**Premier trimestre** | RÉCRÉ'ACTIVE

• Depuis fin septembre, la Récré'active propose différentes activités (danse, pixel art, éveil musical, atelier nature, multisport, ...) de 16h30 à 17h30 dans les écoles de la commune.



## DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

### AU FIL DES SAISONS

**La Ville poursuit sa politique d'aménagement et d'embellissement. Retour sur 3 chantiers qui contribuent à façonner la Ville.**

#### Réaménagement du square Pierre Sépard

Le réaménagement du square Pierre Sépard a été annoncé dans le journal municipal de juin 2021. Les travaux ont débuté cet été et se sont poursuivis jusqu'en octobre. Depuis fin novembre, le square est ouvert à nouveau au public. Les jeunes peuvent y découvrir un nouveau panier de basket et un ensemble d'agrès pour pratiquer la musculation. Autour du platane, la zone en herbe du square est désormais équipée d'un jeu d'équilibre dynamique pour les 6-15 ans, de bancs galets, de bancs en bois ainsi que d'une fontaine.

Trois arbres supplémentaires, dont un tulipier de Virginie, ont été plantés par les services de la Ville, qui ont également redessiné les contours du square. Durant l'hiver, une taille d'entretien du platane sera effectuée et courant 2022 une deuxième fresque réalisée avec les jeunes ornera les murs du square.

Ce nouvel espace de détente et de pratique sportive sera inauguré le samedi 29 janvier, si les conditions sanitaires le permettent.

#### Végétalisation du mur de soubassement du Leclerc

Annoncée en 2021, la végétalisation du mur de l'immeuble Leclerc prend forme, avec un double objectif : habiller un long mur sans âme et apporter davantage de fraîcheur lors de fortes chaleurs.

Entièrement réalisé par le service espaces verts de la commune, il est composé de plantes fleuries toute l'année et de massifs de fleurs/plantes annuelles résistantes à la chaleur et au froid. Il apportera de la verdure et de la couleur. Il participe également à la nouvelle identité de la commune. Présentes dans la plupart des nouveaux aménagements sur l'axe est-ouest de la Ville, les traverses en chênes posées verticalement créeront une trame visuelle unique et reconnaissable tout le long de la ligne de tramway, avenue Général Leclerc. Un peu plus loin sur l'avenue, près du parc de la Balme, des treillis de

vigne vont également être implantés, clin d'œil à l'origine du nom de la ville.

Les travaux sont maintenant terminés. Plus de fraîcheur en été et un espace davantage mis en valeur profiteront aux passants, aux riverains, comme aux insectes et aux oiseaux.

#### Monument aux morts - place du Village

Vous l'avez sûrement remarqué, le parterre du monument aux morts a fait peau neuve, sous forme de prairie fleurie. Autrefois totalement en herbe, il est maintenant composé de nombreuses fleurs annuelles, qui mettent en valeur le monument tout en apportant relief et couleur.



Square Pierre Sépard



Mur de soubassement du Leclerc



Monument aux morts



## La Loi Egalim dans les restaurants scolaires : bilan et perspectives

La Loi dite **Egalim** (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable), adoptée en 2018 vise **trois objectifs simples** :

- mieux rémunérer les producteurs, les agriculteurs, réformer la collaboration avec la grande distribution afin qu'ils vivent de leur travail dignement ;**
- améliorer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits ;**
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

La Ville n'a pas attendu la promulgation de cette loi et travaille depuis 2017 pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des établissements scolaires dans le cadre d'un projet intitulé « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » initié par Grenoble-Alpes Métropole.

- Des réunions d'information et des groupes de travail ont été organisés ;
- des pesées ont été réalisées dans les restaurants scolaires ; les portions de pains ont été modifiées pour éviter le gaspillage ;
- un questionnaire «étude gaspillage alimentaire» a été distribué aux enfants pour évaluer ce qu'ils préféreraient ou ce qu'ils n'aimaient pas dans les menus proposés ;
- les barquettes en plastique ont été remplacées par des bacs gastronomes en inox ;
- des intervenants de la Métropole ont animé des ateliers sous forme de jeux sur le thème des enjeux du gaspillage alimentaire.



#### Une plaquette d'informations destinée aux parents

L'éducation est, depuis toujours, la priorité numéro 1 à Saint-Martin-le-Vinoux. Pour que les enfants restent attentifs en classe, qu'ils s'ouvrent à de nouveaux goûts et cultures, la Ville veille à ce que les repas soient variés, équilibrés et savoureux. Une plaquette a été préparée par la Ville dans le but de présenter aux parents le circuit des repas de leurs bambins, de l'élaboration du menu à la dégustation.

Afin de concrétiser une partie de ce vaste projet, un dossier a été constitué pour bénéficier de l'aide financière proposée par la Métropole qui a permis d'équiper de chariots de tri les cantines des écoles Néron, R.Badinter et de l'accueil de loisirs.

Dans le respect de la loi Egalim, **70% des produits utilisés sont locaux** (issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes). Tous les repas comportent une composante bio et un repas sans viande ou composante animale est proposé chaque semaine. Par ailleurs, certains produits sont exclus de la cantine : les plats cuisinés industriels, les préparations en poudre pour les entremets ou encore les pommes de terre stérilisées. **65% des achats se font en circuit court**, directement auprès de **427 producteurs** installés dans la région. Les plats sont cuisinés à partir de produits bruts : tous les potages de légumes, les tartes salées, les quiches, les gratins dauphinois, les tartiflettes... sont préparés en cuisine, comme à la maison. Les produits sont issus d'achats responsables et sont garantis sans OGM. La viande est soumise à la charte « bien-être animal ». Les produits de la pêche sont issus d'une démarche durable. La provenance des produits est également surveillée : le lait, les laitages, les œufs et ovoproduits sont français. Toutes les viandes sont françaises ; les produits de charcuterie sont fabriqués en France.

**ET ENSUITE ?** Les agents des restaurants scolaires seront à nouveau sensibilisés au tri des déchets, afin de réduire les erreurs de tri et mieux valoriser les déchets alimentaires.

#### FAVORISER L'INSERTION

La Ville a passé un marché public pour la restauration scolaire des écoles de la plaine, Néron et R.Badinter et l'accueil de loisirs de Lachal, avec l'ESAT Sainte-Agnès, situé place du Village à Saint-Martin-le-Vinoux. Les enfants de l'école S.Veil en bénéficient indépendamment de ce marché public puisqu'ils déjeunent depuis toujours au self de Sainte-Agnès.

**+ D'INFOS** [www.saint-martin-le-vinoux.fr/4356-le-periscolaire.htm](http://www.saint-martin-le-vinoux.fr/4356-le-periscolaire.htm)

## Plan Climat :

# des enjeux déterminants pour notre Métropole

La suite

Les caractéristiques, les objectifs et quatre grands thèmes du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) 2020-2030 vous ont été présentés dans le dossier du journal municipal de décembre 2021. Trois nouveaux thèmes sont abordés ici.



Virginie Lopez  
1<sup>ère</sup> adjointe à l'environnement, au cadre de vie et aux aménagements.



« Le PCAEM est un outil majeur mis à la disposition des communes par la Métropole. Il a nécessité un travail d'ampleur des élus et services de la Ville pour l'adapter à nos contraintes et à nos spécificités. Nous avons veillé à identifier des actions parfaitement adaptées à notre territoire et à ses particularités, en accord avec notre programme municipal. »



### MOBILITÉ

Si le plus grand nombre de déplacements est de courte distance, les émissions de gaz à effet de serre peinent, quant à elles, à baisser au regard de l'augmentation des kilomètres parcourus en général. Il s'agit donc d'inciter les habitants à moins utiliser leurs voitures en favorisant les modes de déplacement doux et en proposant des services attractifs, répondant ainsi aux besoins de mobilités de toutes et de tous. Les transports publics collectifs prennent toute leur place, notamment pour les déplacements inter-territoires.

L'aménagement et l'usage du réseau de voirie doivent évoluer pour accompagner le partage des espaces publics, soutenir le développement des modes de déplacements actifs et des transports en commun et favoriser l'apaisement des vitesses de déplacements, et, plus largement, de notre territoire.

#### La Ville agit !

La Ville met à disposition des agents un vélo à assistance électrique, des tickets de transports en commun, affiche un plan des pistes cyclables et un plan des transports en commun de l'agglomération et verse une aide financière pour l'utilisation du vélo ou du covoiturage pour venir au travail.



Elle propose à ses agents des tarifs de transports en commun avantageux via la prise en charge à 50% des abonnements de la MTag.

L'agence mobile MVélo+, anciennement Métro Vélo, est présente chaque mois place de l'Horloge et aussi régulièrement lors d'événements communaux.

#### Et en 2022 ?

Une piste cyclable sécurisée sera créée rue de la Gare (zone d'activités). La commune sera équipée en trottinettes électriques en libre-service. Le projet de transport par câble verra le jour à l'horizon 2025, avec une station terminus à l'Hôtel de Ville.

#### Et vous ?

Pour vos trajets domicile-travail et ceux du quotidien, privilégiez les modes de déplacements doux : vélo, transports en commun, trottinette, marche à pied, autopartage et covoiturage.

**OUTILS :** > Abonnement MVélo+, trottinettes et vélos électriques en libre-service, Citiz, MCovoit Lignes+ agences mobilité ; Centre-Ville (Alsace Lorraine) et Grand Place



### QUALITÉ DE L'AIR

Le territoire métropolitain, comme d'autres centres urbains français, connaît régulièrement des pics de pollution préjudiciables à l'environnement et à la santé.

#### La Ville agit !

Les véhicules communaux ont été recensés, les plus anciens et les plus polluants ont été mis à la casse, la flotte est réduite progressivement, pour moins de véhicules.

Les consommations de la flotte communale de véhicules sont régulièrement suivies. Les besoins ont été évalués et les usages caractérisés pour chaque type de véhicule, pour permettre une baisse de la consommation, et donc des rejets de polluants.



3 véhicules en vignette Crit'air 5 ont été remplacés par des véhicules moins polluants, en vignette Crit'air 1 et bientôt Crit'Air 0. Réduction de la vitesse : la vitesse route de Clémencières est abaissée à 70km/h (hors hameaux). Par ailleurs, la Ville fait partie du dispositif «Métropole apaisée». Tous les axes urbains sont limités à 30km/h, hors voies principales.

#### Et en 2022 ?

Le remplacement des véhicules communaux se poursuit, pour disposer de véhicules propres.

#### Et vous ?

Vous pouvez emprunter des micro-captateurs de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur. Grâce aux aides de l'État et aux aides métropolitaines, renseignez-vous pour remplacer vos véhicules polluants.

**CONTACT :** > [cптоtheque.fr](http://cптоtheque.fr) (emprunt d'un kit de mesure de la qualité de l'air intérieur des logements)  
**AIDES :** > [grenoblealpesmetropole.fr/zfe](http://grenoblealpesmetropole.fr/zfe) (aide à l'achat de véhicule utilitaire léger ou poids lourd jusqu'à 18 000€)  
> [jechangemavoiture.gouv.fr](http://jechangemavoiture.gouv.fr)



### AGRICULTURE

### ALIMENTATION / FORÊTS

L'alimentation représente 22% de l'empreinte carbone du territoire. Privilégier les filières locales est donc un enjeu fondamental pour atteindre les objectifs du Plan Climat.

#### La Ville agit !

Un point de vente de produits locaux place du Village et un marché place de l'Horloge sont en place depuis 2020. Les commerçants sont régulièrement présentés dans le journal municipal. Dans les groupes scolaires, les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, ont été mises en œuvre, à savoir :

•• Proposer 50% de produits de qualité et durables (produits répondant à des exigences environnementales, économiques et sociales), dont au moins 20% de produits biologiques.

### LE CONSEIL DES JEUNES



•• Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.  
•• Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine. Une alternative quotidienne à la viande, en appliquant une diversification des sources de protéines, entrées végétariennes, yaourts végétaux, ... est également proposée.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les grammages dans les écoles ont été adaptés, des charriots de tri ont été achetés par la ville.

#### Et vous ?

Vous pouvez adhérer aux associations gestionnaires des jardins partagés mis à disposition par la Ville, à Pique-Pierre et Champeyrard. D'autres sont à venir, participez à la commission extramunicipale «jardins partagés». N'hésitez pas à vous rendre au point de vente de produits locaux tous les mardis place du Village (16h-19h). Privilégiez une alimentation de saison et évitez le gaspillage alimentaire... Vous pouvez enfin diminuer l'usage du plastique dans votre quotidien, en privilégiant le vrac par exemple.

**CONTACTS :** > Jardins partagés : [asso.piquesol.smlv@laposte.net](mailto:asso.piquesol.smlv@laposte.net)  
> [fatima\\_kraim@hotmail.fr](mailto:fatima_kraim@hotmail.fr)  
> Commission extramunicipale «jardins partagés» : [smlv.fr](http://smlv.fr)

Le Conseil des Jeunes, ouverts aux 11-15 ans, est le lieu idéal pour proposer de nouvelles actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Parlez-en autour de vous et inscrivez-vous !  
➔ D'INFOS ➔ [www.saint-martin-le-vinoux.fr/actualite/5035/3736-nouveaute-le-conseil-des-jeunes.htm](http://www.saint-martin-le-vinoux.fr/actualite/5035/3736-nouveaute-le-conseil-des-jeunes.htm)



L'ALEC DEVIENT LA SPL ALEC

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Martin-le-Vinoux s'appuie, pour les sujets énergie et climat, sur l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), association créée en 1998 et qui intervient sur le territoire de la métropole grenobloise.

En 2020, afin de répondre aux objectifs du nouveau service public d'efficacité énergétique métropolitain, l'ALEC a évolué, et ses activités ont été intégrées dans une nouvelle structure, constituée sous forme de Société Publique Locale : la SPL ALEC.

Cette nouvelle société, constituée avec un actionariat à 100% public (la Métropole, des communes, le Département de l'Isère, le SMMAG) a pour objet d'aider les collectivités à mettre en œuvre leurs politiques climatiques et de transition énergétique. La commune de Saint-Martin-le-Vinoux a pris toute sa part dans la constitution de cette SPL.

Concrètement, pour la commune, la SPL ALEC peut :

- aider à définir ses objectifs et son plan d'action dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) ;
- suivre les consommations énergétiques du patrimoine communal et réaliser un bilan annuel ;

- conseiller pour les projets de rénovation du patrimoine, le développement des énergies renouvelables. L'ALEC a, par exemple, accompagné la commune pour la rénovation et l'extension de l'ancienne école Lachal devenu accueil de loisirs, notamment avec l'installation d'une chaufferie bois. Elle accompagne actuellement le projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, important chantier visant à réduire la consommation énergétique du bâtiment et assurer le confort des usagers et des agents.

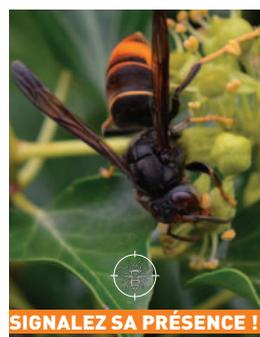
La SPL ALEC gère également les dispositifs métropolitains destinés aux habitants :

- l'espace information énergie pour l'information et le conseil aux habitants sur les économies d'énergie ;
- Mur/Mur pour l'accompagnement des projets de rénovation des logements, en maisons individuelles ou en copropriétés ;
- ou encore la Prime Air Bois pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants.

+ D'INFOS SPL ALEC : 04 76 00 19 09

CALENDRIER 2022 :  
LA COMMUNE AU FIL DES MOIS

Comme l'an dernier, la Ville a le plaisir de vous offrir un calendrier de photographies, qui vous accompagnera toute l'année 2022. Après la (re)découverte de la diversité de ses paysages en 2021, vous serez le témoin de la ville vivante ! Spectacles, vie associative, animations, vous retrouverez chaque mois un instantané de la vie de Saint-Martin-le-Vinoux. Plusieurs photographes et habitants ont participé à son élaboration, un grand merci à eux !



SIGNEZ SA PRÉSENCE !

FRELON ASIATIQUE

Profitez de l'hiver et de la chute des feuilles pour vérifier la présence de nids de frelons asiatiques dans votre jardin.

Si vous constatez leur présence, contactez la mairie ou faites le signalement sur [www.frelonsasiatiques.fr/](http://www.frelonsasiatiques.fr/)

RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION  
ROUTE DE CLÉMENCIÈRES



Plusieurs habitants ont fait part de leur préoccupation au sujet de la vitesse des véhicules empruntant la route de Clémencières. C'est un constat partagé par l'équipe municipale.

Cette ancienne route départementale, désormais métropolitaine, bénéficie encore de la vitesse autorisée sur ce type de route. Cela ne correspond plus aux usages d'aujourd'hui. Le Maire et Virginie Lopez, en lien avec les services compétents de la commune et de la métropole, mènent une réflexion pour sécuriser certains segments. Des aménagements seront nécessaires mais cela nécessite des études et des investissements coûteux qui seront mis en œuvre progressivement. D'ores et déjà, afin d'améliorer la situation, la vitesse sera désormais limitée à 70km/h (au lieu de 80km/h initialement), hors hameaux. L'abaissement de la vitesse contribuera à rendre cet axe moins dangereux pour les piétons, notamment les enfants qui prennent le bus, et les cyclistes, qui l'empruntent quotidiennement. Automobilistes, faites attention à eux !

ÇA SE PASSE À LA MAISON DES MOAÏS !

CHAMPIONNAT NANO-MATCHS

VENDREDIS 7, 14 & 28 JAN. - 20H

Suite du championnat de nano-matches de la Ligue d'Impro 38. Deux comédiens s'affrontent avec pour seules armes leur créativité et leur fantaisie.

Tarifs : 8 € (Saint-Martiniers) | 13 € (extérieurs)

+ D'INFOS & réservations sur [improvisation.fr](http://improvisation.fr)  
ou au 04 76 27 07 48

CINÉ-SPECTACLE  
« Le Bleu des Arbres »

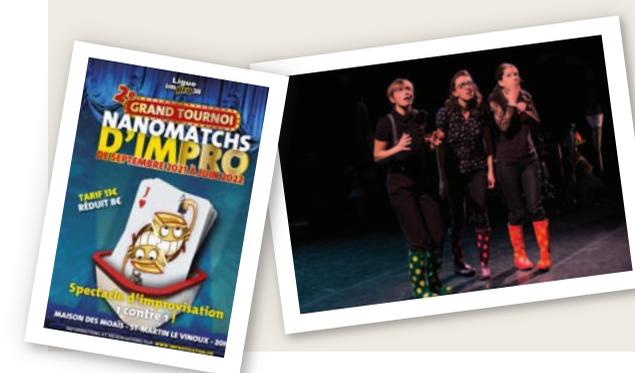
VENDREDI 21 JANVIER - 20H

Dans cette création de la compagnie Girouette, le trio NOUK'S a sélectionné 5 courts-métrages d'animation en privilégiant leur diversité esthétique et leurs atmosphères drôles et sensibles.

Les trois musiciennes réinventent la bande originale des films pour se fondre aux émotions de personnages qui osent l'aventure et pour recréer une poésie visuelle et sonore. En jonglant entre leurs instruments, leur voix et les bruitages, elles nous emmènent à la découverte de l'inattendu, du heureux hasard et n'hésitent pas parfois à voler la vedette aux images dans d'espiègles intermèdes alliant musique et humour !

Dès 5 ans. Durée : 50 min

Tarifs : 6 € (enfant\*) | 7 € (réduit\*\*) | 10 € (plein tarif\*\*\*)



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale pour les élections présidentielles et législatives de 2022 ? Il est encore temps. Pour rappel, les élections présidentielles auront lieu les dimanches 11 et 24 avril ; les élections législatives les 12 et 19 juin.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669\*02 ;
- par courrier adressé à la mairie, auquel sera joint une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le Cerfa n°12669\*02.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et :  
-> jusqu'au 4 mars 2022 pour les élections présidentielles ;  
-> jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

EXPOSITION DE CHRISTIAN LUCAS

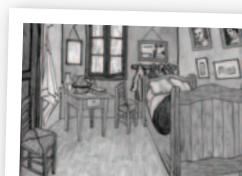
Du 12 janvier au 11 février, venez découvrir l'exposition de Christian Lucas, artiste habitant du canton.

C'est en 2018 que lui est venue l'idée de faire la copie en noir et blanc d'un tableau célèbre, avec comme seul matériau l'encre de Chine. Après cette première expérience, il a décidé de se lancer dans un projet un peu fou : concevoir et réaliser un musée fictif en représentant une centaine de tableaux représentatifs de l'histoire de la peinture. 36 tableaux vous sont présentés dans cette exposition.

Vous y trouverez notamment des œuvres emblématiques comme par exemple *La Naissance de Vénus*, *Impression*, *Soleil levant* ou encore *Guernica*.

Cette exposition sera visitée par les élèves de CM2 des groupes scolaires de la Ville dans le cadre du Passeport citoyen.

+ D'INFOS [smlv.fr](http://smlv.fr) et Hôtel de Ville





### STOP AUX ERREURS DE TRI !

La Métropole grenobloise a été l'une des premières en France à proposer le tri des déchets, en 1989. Elle a, une nouvelle fois, été parmi les premières à simplifier les consignes de tri en 2016 avec « tous les emballages se trient ».

**Pourtant, près de 40% d'erreurs de tri sont encore constatées. Il est urgent d'agir.**

Le mauvais tri a bien des conséquences : blessures des éboueurs et agents de tri, casse des camions

poubelle, panne des machines au centre de tri, perte de matières recyclables, etc... En cause notamment les sacs poubelle fermés et le verre jetés dans les poubelles « Je trie ». Si vous enfermez vos emballages et papiers dans un sac poubelle, il ne pourra pas être traité et finira en incinération. Videz son contenu de déchets recyclables dans le bac de tri, en vrac.

Quant aux bouteilles en verre et bocaux, ils sont à jeter dans les poubelles à verre. Ainsi, pas de risque de blessure et le verre pourra être recyclé à l'infini !

### CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Par délibération du 29 janvier 2020, la Métropole s'est engagée à organiser une Convention citoyenne pour le climat afin de compléter le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) et mettre les citoyens au cœur de la transformation écologique.

**Objectif : faire un pas supplémentaire pour relever le défi du changement climatique.**

Dès janvier 2022, 150 citoyens sont tirés au sort pour constituer un groupe le plus représentatif possible du territoire métropolitain.

De mars à juillet 2022, ces citoyens se réuniront 5 week-ends pour faire des propositions autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la neutralité carbone. Les propositions seront rendues publiques lors d'un forum organisé en septembre 2022.

[+ D'INFOS](https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr) [conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr](https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr)



### DU NOUVEAU DANS LE PRÊT DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX

La Ville et Grenoble-Alpes Métropole mettent gratuitement à votre disposition deux broyeurs pour vous aider

à réduire vos déchets verts.

**Nouveau ! Vous pouvez les réserver sur le site de la Métropole.**

-> [demarches.grenoblealpesmetropole.fr](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr) rubrique Déchets et « Réserve de broyeurs à végétaux ».

### UNE SECONDE VIE POUR NOS SAPINS DE NOËL

Du 3 au 28 janvier, la Métropole renouvelle son dispositif de récupération des sapins de Noël après les fêtes.

Il a trôné au milieu du salon pendant un mois, illuminé par les décorations de Noël et les sourires des enfants... ne l'abandonnons pas sur le trottoir une fois les fêtes passées. En déposant votre sapin de Noël

naturel dans l'un des 49 points de collecte ouverts par Grenoble-Alpes Métropole, une seconde vie lui est offerte : il sera recyclé en compost ou en broyat pour les espaces verts. Cette initiative s'inscrit dans la démarche globale de la Métropole en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

**À Saint-Martin-le-Vinoux, 3 points de collecte à votre disposition : place Charles de Gaulle, parc Gontier et cimetière du Village.**

### DU NOUVEAU DANS LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Un nouveau service de collecte des encombrants, gratuit pour les particuliers, sera déployé le 1<sup>er</sup> février 2022.**

Il s'effectuera sur rendez-vous entre l'habitant et le prestataire de la Métropole. Les objets encombrants seront collectés sur le trottoir, devant le domicile des particuliers et en leur présence. Les habitants pourront recourir à ce service jusqu'à deux fois par an et par foyer. Les dépôts seront limités en volume, à raison de 0,5m<sup>3</sup> minimum à 3m<sup>3</sup> maximum par dépôt.

L'enlèvement sera programmé sous un délai maximum de 4 semaines à partir de la demande, **du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.**

[+ D'INFOS](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr) [0800 500 027](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr)



### LE CONSEIL MUNICIPAL EN ACTIONS



Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre pour la dernière fois de l'année avant les fêtes. Plusieurs délibérations importantes ont été votées.

#### Le prix de l'eau baisse pour tous les Saint-Martiniers

La première délibération entérine un changement d'importance pour la gestion de l'eau potable dans la commune et par incidence, pour les tarifs associés. La Ville a souhaité mettre fin au contrat de délégation de service public conclu en 2014, et pour une durée de 12 ans, qui fixait les tarifs et avait pour objectif de réaliser les travaux nécessaires sur les conduites d'eau potable.

Jusqu'alors, Saint-Martin-le-Vinoux ne pouvait donc pas bénéficier de l'harmonisation du prix de l'eau engagée par la Métropole depuis plusieurs années. Dans un souci d'équité et de justice sociale, et au moment où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, les élus ont souhaité renoncer à cette délégation pour **permettre à tous les habitants de bénéficier d'une baisse significative du prix de l'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.** Ainsi, **le tarif de l'eau potable passera à 1,37€ HT** (au lieu de 2,23€ HT), ce qui devrait représenter une **baisse d'environ 110€ par an** pour 120m<sup>2</sup>, consommation type d'une famille de 4 personnes.

#### Vote du Rapport d'Orientations Budgétaires

Ce document détermine les orientations que prend la Ville en vue de l'élaboration du budget. Cette année encore, selon la volonté des élus, la Ville continuera à investir dans des projets à forts enjeux énergétiques et de développement durable, tout en poursuivant son désendettement. L'essentiel du budget d'investissement sera consacré à la rénovation de l'Hôtel de Ville, à la désimpermeabilisation des cours d'école Néron et Robert Badinter et à l'embellissement de l'espace public.

#### Achat d'une parcelle pour la création d'un parc public

La Ville s'était engagée, via le PLU en 2006 et ensuite le PLU en 2019, à réserver un espace pour la création d'un parc public. La nouvelle équipe municipale a souhaité conforter et accélérer ce projet en achetant une parcelle de plus de 3000m<sup>2</sup>, sur laquelle est située une maison d'habitation (occupée jusqu'en 2024) et un terrain arboré de plus de 2500m<sup>2</sup>. C'est l'objet de la délibération, qui entérine cet achat.

Ce parc, situé le long de l'avenue Général Leclerc, fera bénéficier les Saint-Martiniers d'un espace naturel préservé, d'une biodiversité riche, en cœur de zone urbaine. Propice à l'organisation d'événements communaux, il sera un lieu de détente, où chacun pourra profiter du calme et de la fraîcheur à l'ombre des arbres. Il pourrait ouvrir ses portes aux habitants dans le courant de l'année 2024.

[Retrouvez les délibérations sur smlv.fr](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr)

### LE RAM CHANGE DE NOM ET DEVIENT RPE

Si vous entendez parler du Relais Petite Enfance (RPE) à Saint-Martin-le-Vinoux, ne soyez pas surpris : **Le Relais Assis-tantes Maternelles change de nom.** Cette nouvelle appellation permet de mieux identifier les missions de cette structure municipale qui s'adresse aussi bien aux professionnels de la petite enfance qu'aux familles en recherche de solution de garde pour leur enfant ou de réponses à leurs questions administratives et éducatives.

Le fonctionnement actuel se poursuit pour les familles comme pour les assistantes maternelles de la commune ; les temps d'animation collectifs enfants/assistantes maternelles sont toujours proposés les mardis et vendredis matin.

**Des permanences d'information sont également ouvertes les mardis et jeudis après-midi, sur rendez-vous.**

[+ D'INFOS](mailto:ram@smlv.fr) [ram@smlv.fr](mailto:ram@smlv.fr) / 04 76 46 20 02 / 2835 rue du Petit Lac



### INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2022

Votre enfant est né en 2019 ou en 2020 (de janvier à mars pour les écoles R. Badinter et S. Veil - de janvier à juin pour l'école Néron), vous pouvez déjà venir au service éducation pour faire la pré-inscription.

**Pièces à fournir :**

- livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant,
- carte d'identité des parents ou carte de séjour,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- en cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant.

[+ D'INFOS](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr) [Service municipal Éducation Jeunesse au 04 76 85 14 50](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr)

### UN ESPACE D'ÉCHANGE POUR ABORDER LA PARENTALITÉ

Décrit dans le journal d'octobre 2021, l'atelier sociolinguistique (ASL) dédié à l'apprentissage du français et à la parentalité se tiendra au Relais Petite Enfance (RPE, anciennement RAM) **les mardis de 14h30 à 16h, dès le mois de février.**

Cet atelier, adapté spécifiquement aux parents, permet de se perfectionner en français dans des locaux appropriés aux enfants en bas âge. N'hésitez pas à vous inscrire à cet espace d'échanges et d'apprentissage, ouvert à tous.

**La Ville recherche également des bénévoles pour accompagner les parents. N'hésitez pas à vous faire connaître !**

[+ D'INFOS](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr) [04 16 42 60 45](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr)  
[estellemallet@odti.fr](mailto:estellemallet@odti.fr) / [opheliepassemaid@odti.fr](mailto:opheliepassemaid@odti.fr)





## L'AGENDA

### Du 3 au 28 janvier

Collecte de sapins  
Place Charles de Gaulle, Parc Gontier  
et cimetière du Village

### Vendredis 7, 14 et 28 janvier

Championnat de nano-matches  
de théâtre d'improvisation  
20h | Maison des Moais

### Du 12 janvier au 11 février

Exposition Christian Lucas  
Heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville

### Vendredi 14 janvier

Agence mobile MVélo+  
11h30 - 13h30 | Place de l'Horloge

### Vendredi 21 janvier

Ciné-spectacle « Le Bleu des Arbres »  
20h | Maison des Moais

### Lundi 7 février

Conseil municipal  
19h | Hôtel de Ville



En raison des conditions sanitaires,  
la présentation des vœux aux  
habitants est reportée  
à une date ultérieure.  
**Restez informés sur [smlv.fr](http://smlv.fr)**

2  
0  
2  
2

## PHARMACIES DE GARDE



Pour les gardes du soir :  
[servigardes.fr](http://servigardes.fr)

### 8 & 9 janvier

Les Charmettes - 04 76 75 26 73  
Centre commercial Les Charmettes  
à Saint-Égrève

### 15 & 16 janvier

Nouvelle - 04 76 75 49 33  
121C, avenue Général Leclerc  
à Saint-Martin-le-Vinoux

### 22 & 23 janvier

Casadella - 04 76 75 24 84  
61 bis, avenue du Général de Gaulle  
à Saint-Égrève

### 29 & 30 janvier

La Monta - 04 76 75 60 69  
Place Pompée à Saint-Égrève

### 5 & 6 février

Fontanil - 04 76 75 51 48  
1, allée C. Baudelaire au Fontanil-Cornillon

# Vendredi

# 21

# janvier

# 20 h

# Maison des Moais



# LE BLEU DES ARBRES

## CINÉ SPECTACLE • JEUNE PUBLIC



 [www.smlv.fr](http://www.smlv.fr)

Toutes vos démarches  
en ligne !

### horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h

 **téléphone :** 04 76 85 14 50

 **courriel :** [mairie@smlv.fr](mailto:mairie@smlv.fr)

 @Ville.de.SaintMartinleVinoux

 [smlv\\_naturellement\\_chartreuse](https://www.instagram.com/smlv_naturellement_chartreuse)